

Périodiques non canadiens

Je sais qu'il y a à la Chambre des députés qui appartiennent à la profession médicale. Je voudrais remercier le député de Lambton-Kent (M. Holmes) qui, avant les vacances de Noël, a parlé en faveur de la publication *M.D.*. Il a exprimé en termes élogieux ce qu'un périodique comme *M.D.* représentait pour lui, dans sa profession.

Je reconnais aussi qu'il est d'autres députés de la profession médicale qui n'ont que faire de ce magazine. Selon le député de Halton (M. Philbrook), il n'avait aucune valeur. Il est libre d'adopter ce point de vue. Je voudrais simplement renvoyer les députés aux pages des éditoriaux, aux lettres à l'éditeur, et les laisser lire pour eux-mêmes les témoignages d'estime que d'autres personnes ont envoyés au périodique. Elles ont dit ce que ce magazine représentait pour elles. Si des députés estiment qu'il n'a pas grande valeur à leurs yeux, ils n'ont qu'à le laisser de côté, ils en sont libres. Mais est-ce une raison pour retirer à d'autres membres de la profession médicale le droit de lire avec plaisir ce genre de revue?

Je m'empresse de dire que l'objectif de ce périodique est d'offrir une information, une dimension culturelle qui ajoutent une nouvelle perspective pour les médecins, en ce qu'elle les aide à communiquer avec leurs patients selon une optique nouvelle et essentielle qui, en fait, humanisera leur profession.

Certains membres de la profession, députés à la Chambre, nous l'ont affirmé. Quant je lis les lettres ouvertes adressées aux journaux, quand je songe à toute les personnes qui ont demandé des tirés à part d'articles parus dans *M.D.*, je reconnais que cette publication joue un rôle très utile dans notre société.

Certains députés estiment, je sais, qu'un périodique envoyé à titre gracieux aux membres de la profession constitue une menace contre l'industrie de l'édition au Canada. Le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes) a affirmé que, de fait, c'est un danger pour l'industrie canadienne. A mon avis, ce n'est pas vrai. *M.D. of Canada* ne fait concurrence à aucune autre revue canadienne. Sa suppression ne renforcera en rien quelque autre périodique canadien car il n'en existe pas et on ne semble pas projeter d'en publier un. Si les députés craignent qu'une revue de provenance américaine nous menace, nous pouvons alors avoir recours à la loi sur l'examen de l'investissement étranger; elle nous permet de scruter les activités de toute industrie au Canada qui a des liens avec l'étranger. Aussi, je demanderais tout simplement aux députés de scruter ce périodique pour voir en quoi il menace l'industrie des périodiques au Canada, et si les avantages d'avoir pareille publication chez nous l'emportent sur les inconvénients.

Comment ces revues nous menacent-elles? Au contraire, nous en bénéficions. Nous sommes riches de leur recherche, de leurs compétences et de leur culture. J'invite donc les députés à étudier cette motion et à l'adopter afin que notre société garde cette dimension de plus.

● (2100)

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) parle toujours avec une telle éloquence que je ne puis me résoudre à le contredire. C'est pourquoi j'ai fait des recherches sur cette question et préparé un exposé que nos vis-à-vis apprécieront autant que j'ai apprécié les paroles de l'orateur précédent.

Le harsard du 22 juin 1965 rapporte les propos suivants du député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert):

[M. Friesen.]

Je ne pense sûrement pas que les deux publications en question méritent le traitement de faveur qu'elles reçoivent.

En fait, à l'époque, nos vis-à-vis se plaignaient de ce que le gouvernement n'était simplement pas allé assez loin. Cependant, j'aimerais sans plus tarder réitérer mon appui à l'égard du bill C-58 ainsi que des efforts de notre gouvernement en vue de promouvoir une industrie canadienne de l'édition et de la télédiffusion qui soit saine et indépendante. Après tout, c'est là le principal objet de cette mesure législative que, j'ose espérer, aucun député ne désapprouve ou ne perdra de vue au cours des discussions enflammées auxquelles nous nous livrons parfois.

Cependant, alors que je m'efforce de faire preuve de charité chrétienne envers le député de Surrey-White Rock—et, bien entendu, nous savons tous qu'il faut se montrer charitable envers les députés d'en face, en cette période éprouvante pour eux—j' imagine fort bien le nouveau chef du parti conservateur entrant à son premier caucus et s'adressant à ses collègues, après avoir été accueilli par de chaleureux applaudissements dès son entrée. Il désignera le député de Surrey-White Rock et dira:

Prononcez ce discours, je vous en prie,

D'une voix douce et posée, comme je vous l'ai appris,

Mais si vous déclamez, comme nombre de vos joueurs,

J'aimerais autant en laisser le soin au crieur.

Je n'ai pas besoin de poursuivre, mais c'est quand même ainsi que les choses vont se passer.

J'ai du mal à concevoir que l'amendement du député puisse se concilier avec le but important poursuivi par le bill C-58. Le député nous demande de supprimer l'article 2 du bill. En d'autres termes, il demande de ne pas supprimer le paragraphe 19(4) de la loi de l'impôt sur le revenu, lequel considère comme canadiens certains périodiques à capital étranger ayant pour objet principal «d'encourager, de favoriser ou de développer les beaux-arts, les lettres, les sciences ou la religion.» En contrepartie, il faut évidemment que l'édition canadienne de ces périodiques ait au moins fait mine, ne serait-ce que par un geste symbolique d'incorporer un certain contenu canadien, de donner une certaine direction rédactionnelle canadienne.

Dans ces limites, j'ai considéré cela comme tout à fait admissible. Mais examinons un instant les motifs invoqués par le gouvernement pour la suppression de cet article, ainsi que les arguments invoqués en faveur de sa conservation. Le gouvernement a jugé que quel que soit l'apport de ces magazines à la culture canadienne, aux beaux-arts, aux lettres, aux sciences ou à la religion, ou encore à l'édition canadienne, cet apport ne justifie pas les profits qu'ils ont réalisés du seul fait de leur classement comme magazines canadiens.

Contre le bill on a apporté des arguments de toutes sortes, allant de la qualité intrinsèque des magazines concernés jusqu'à «liberté de la presse»,—pas moins—et la «privation culturelle» du pays. Le député de Surrey-White Rock a dit craindre pour la libre communication de l'information faisant des allusions plutôt cabotines à la décadence de la Perse impériale et à la chute de l'empire romain. Ces allusions me semblent un peu exagérées à propos des magazines en question. Il n'est guerre comparable à l'empire perse. De toute façon, l'opposition faite par ces magazines à cette brusque suppression des avantages de l'ersatz canadien n'embrasse qu'une partie du sujet.